



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 273-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022 le règlement 273-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux. Ce code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Nazaire, le 6 avril 2022